

NORME  
INTERNATIONALE

**ISO**  
**8669-3**

Première édition  
1990-11-15

---

---

**Poches de recueil d'urine —**

**Partie 3:**  
Contrôle du volume spécifié

*Urine collection bags —*  
*Part 3: Verification of rated volume*

---



Numéro de référence  
ISO 8669-3:1990(F)

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 8669-3 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 173, *Assistances et aides techniques pour les invalides ou handicapés*.

L'ISO 8669 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Poches de recueil d'urine*:

- *Partie 1: Vocabulaire*
- *Partie 2: Détermination des dimensions*
- *Partie 3: Contrôle du volume spécifié*
- *Partie 4: Détermination de l'absence de fuites*

© ISO 1990

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation  
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

# Poches de recueil d'urine —

## Partie 3: Contrôle du volume spécifié

### 1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 8669 spécifie une méthode permettant de déterminer qu'une poche de recueil d'urine contient le volume spécifié de liquide. Cette méthode ne s'applique pas à la précision des graduations portées sur la poche.

NOTE 1 Les diverses méthodes de fixation au corps des poches portées sur le corps et l'effet des vêtements, etc., peuvent modifier le volume utile de la poche utilisée. Lorsque la poche est portée sur le corps, sa capacité peut être inférieure à celle obtenue en appliquant cette méthode.

### 2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 8669. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente partie de l'ISO 8669 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 8669-1:1988, *Poches de recueil d'urine — Partie 1: Vocabulaire.*

ISO 8669-2:1988, *Poches de recueil d'urine — Partie 2: Détermination des dimensions.*

### 3 Définitions

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO 8669, les définitions données dans l'ISO 8669-1 et la définition suivante s'appliquent.

**volume spécifié:** Volume maximal d'urine recommandé par le fabricant comme représentant la capacité de la poche.

### 4 Principe

Un volume d'eau préalablement mesuré, correspondant au volume spécifié est versé dans la poche par simple effet gravitationnel à partir d'un récipient.

La poche et le récipient sont examinés afin de vérifier que tout le liquide a été introduit dans la poche.

L'essai est conçu de façon à minimiser toute erreur due à l'introduction d'air dans la poche au cours de l'opération de remplissage.

### 5 Température d'essai

Les essais doivent être effectués à une température de  $23\text{ °C} \pm 2\text{ °C}$ .

### 6 Appareillage et fluide

**6.1 Récipient,** ouvert dans l'atmosphère et pouvant contenir le volume d'eau spécifié, équipé d'un tube d'évacuation et d'une fermeture près de son extrémité, le récipient devant pouvoir se vider (sans raccordement à une poche) avec un débit d'au moins 2 l/min.

**6.2 Moyen permettant de raccorder** l'évacuation du récipient au tube d'admission de la poche.

**6.3 Cylindre de mesurage gradué,** suffisamment grand pour contenir le volume spécifié.

**6.4 Eau du robinet** à  $23\text{ °C} \pm 2\text{ °C}$ .